

titre que je lui donnerai mon appui le plus cordial.

Je voterai donc pour le projet de loi du Gouvernement:

1. Parce qu'il est basé sur la politique traditionnelle du Canada de pourvoir à sa propre défense.

2. Parce que l'établissement d'une marine militaire n'est que le couronnement opportun, prévu par les pères de la Confédération de notre système de défense.

3. Parce que dans l'établissement de cette marine de guerre, le Gouvernement s'inspire des principes d'autonomie qui ont toujours guidé notre vie nationale.

4. Parce que l'autonomie de notre pays est suffisamment sauvegardée par les articles 18 et 19 du projet de loi.

5. Parce que la mobilisation sous la sanction du Parlement de la flotte canadienne au profit de l'Angleterre n'est pas incompatible avec l'autonomie du Canada, mais n'est que l'exécution d'un devoir d'assistance toujours reconnu et accompli par notre pays.

6. Parce que le maintien de la puissance maritime de la Grande-Bretagne est une des meilleures sauvegardes de notre développement autonome et de notre sécurité nationale.

7. Parce que l'indépendance du Canada, ou son annexion aux Etats-Unis proposée comme alternative du *statu quo* en ce qui regarde la défense navale au lieu de diminuer, augmenterait considérablement les obligations et les sacrifices, résultant de la défense du pays.

Je voterai contre l'amendement Borden:

1. Parce que cet amendement est la négation de tous les principes du gouvernement responsable, particulièrement de celui qui est le plus cher au peuple anglais: "no taxation without representation".

2. Parce que le cadeau de 25 millions ou l'envoi de deux Dreadnought à l'Angleterre, n'est qu'un expédient temporaire et coûteux qui n'apporte aucune solution définitive de nos rapports avec la mère patrie au point de vue de la défense navale.

3. Parce que cet amendement nous conduit sûrement à l'impérialisme militaire et à la perte de notre autonomie.

Je voterai contre le sous-amendement Monk:

1. Parce que la création d'une marine canadienne n'est pas une politique nouvelle, mais l'exécution d'un mandat général et tacite confié de tous temps aux représentants du peuple, de pourvoir à la défense du territoire canadien.

2. Parce que depuis la conférence impériale de 1902, le peuple canadien a été mis à même de se prononcer sur l'opportunité de l'adoption d'un programme de défense navale.

3. Parce que, au double point de vue constitutionnel et légal, cette Chambre a

M. RIVET.

le droit et le devoir de discuter et régler cette importante question sans en référer au suffrage populaire.

Avant de terminer, je désire faire savoir combien je déplore la campagne que poursuivent une certaine presse et certains individus dans la province de Québec contre le projet de loi actuel. Tous les jours, nous apprenons qu'il n'est pas de moyens auxquels on n'ait recours pour fausser la situation aux yeux de nos compatriotes, et empoisonner l'opinion publique.

On nous informe que des citoyens influents dans toutes les classes, à qui leur éducation, leur caractère ou leur mission devraient inspirer une autre attitude, s'emploient à indisposer le peuple contre l'Angleterre, contre le Gouvernement et à prêcher l'infidélité et l'oubli de nos devoirs de Canadiens et de sujets britanniques.

On nous a rappelé, à l'occasion du présent débat, qu'il y eût dans notre histoire une époque où la voix du clergé canadien-français et celle de nos classes dirigeantes s'unirent pour le maintien de la domination britannique sur ce continent, et la sauvegarde de l'avenir de la race française et du Canada. Faut-il penser que les temps sont changés et que l'histoire ne se répètera pas, lorsque se trouvent encore en jeu dans la proposition actuelle les mêmes principes pour lesquels on a alors combattu? Ne pouvons-nous pas espérer que les mêmes influences agiront encore aujourd'hui pour éclairer l'opinion publique et enseigner à nos compatriotes de la province de Québec que, sur cette question, leurs devoirs et leurs responsabilités ne sont pas distincts des devoirs et des obligations des autres citoyens de ce pays.

Véritablement, je l'espère et je le crois, quand je constate les signes d'une réaction de plus en plus marquée en faveur du présent projet de loi. Pour ma part, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà affirmé ailleurs, au sujet de l'attitude qui incombe à mes compatriotes de Québec sur cette question.

A titre de Canadien français, de descendant des hommes qui en deux circonstances mémorables assurèrent le triomphe du drapeau anglais au Canada, et approuvant leur attitude, je soumets que les mêmes motifs qui les inspirèrent à cette époque doivent engager mes compatriotes à donner leur appui le plus cordial à la proposition ministérielle. Toute politique d'isolement serait funeste pour l'avenir de notre race.

Puisse la voix des grands morts qui guidèrent notre nationalité dans le passé parler clairement à l'oreille des Canadiens français, comme elle l'a fait en ce temps-là, et leur conseiller la sagesse et le patriotisme. On nous assure que le parti conservateur, désespérant pouvoir arriver aux affaires, de ne pouvoir compter sur le concours de la province de Québec, a dé-